SELINUX

- Selinux manage port

Selinux manage port

Sur une machine avec SELinux d'installé et d'activé, on ne peut associer un port réseau à un service, que s'il est autorisé par SELinux.

Par exemple, par défaut SELinux n'autorise que le port 22 à être utilisé par le serveur OpenSSH. Si jamais ce port est modifié (par exemple 2222), il ne sera plus possible de faire fonctionner SSHD.

Cette sécurité assure qu'un service n'utilise que le port autorisé par SELinux. Donc si jamais une personne malveillante ou un programme, venait à changer le port associé à SSH, HTTP... il ne pourrait pas le faire.

Pour ajouter un port associé à un service enregistré dans SELinux, par exemple SSH, il faut utiliser la commande suivante:

```
semanage port -a -t ssh_port_t -p tcp 2222
```

Cette modification est persistente après un redémarrage du système.

Ainsi, SSH pourra utiliser le port 2222, bien évidemment il faut penser à autoriser ce port dans le pare-feu.

Pour en savoir plus et aller plus loin:

→ Use SELinux Port Labeling To Allow Services To Use Non-Standard Ports